Pass sanitaire et test pcr au 15 octobre 2021

Par Lilou7034

Bonjour

Je suis commerciale mon employeur me demande la présentation d un pass sanitaire valide pour prospecter une clientèle en partie soumise à l obligation de présentation du pass ? je ne suis pas dans une profession soumise à l obligation vaccinale je suis donc encore libre de préférer me faire tester tous les 3 jours plutôt que de me faire vacciner? j envoie donc mon test négatif tous les 3 jours à mon employeur pour pouvoir continuer à travailler ? a partir du 15 octobre les tests vont devenir payant pourront ils être considérer comme des frais professionnels que dit la loi ?

Par osram

Bonjour,

Non, ils sont le fait de votre choix.